



# A.FR.AV

## Association FRancophonie AVenir

**Objet : Recours gracieux envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception numéro 1A 195 469 6502 5, pour demander à Monsieur le Maire de Manosque, Monsieur Camille Galtier, de mettre en conformité avec la loi n° 94-665 relative à l'emploi de la langue française en France, l'affichage public qui dépend de son autorité.**

**Mairie de Manosque  
Monsieur le Maire, M. Camille Galtier  
Place de l'hôtel de ville - BP 107  
04101 MANOSQUE CEDEX**

Mandel, le 16 septembre 2023



Monsieur le Maire,

Je vous adresse cette lettre parce que plusieurs de nos adhérents ont constaté en parcourant les rues de Manosque, que les panneaux descriptifs des monuments historiques ou des lieux emblématiques de la ville, étaient écrits en bilingue français-anglais (voir pour exemple, les photos ci-contre).

Ces personnes m'ont prié aussitôt de vous rappeler l'article 4 de la loi n° 94-665, dite loi Toubon :

« Lorsque des inscriptions (...) apposées (...) par des personnes morales de droit public ou des personnes privées exerçant une mission de service public font l'objet de traductions, celles-ci sont au moins au nombre de deux. [...] ».

**L'affichage bilingue pratiquée par la ville de Manosque est donc illégal au regard de la loi.**

Étant donné que notre pays n'est pas encore tout à fait sous protectorat anglo-américain, et fort des remarques de nos adhérents, j'ai alors l'honneur par la présente lettre de vous demander de bien vouloir faire le nécessaire afin que ces panneaux soient mis en conformité avec la loi, soit par un affichage

unilingue français uniquement, soit par un affichage plurilingue en adjoignant au français des traductions EN AU MOINS DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES, le français devant être plus lisible et écrit en plus gros caractères que les versions en langues étrangères.

Dans l'attente d'une réponse à cette lettre qui me confirmera - pour éviter d'aller en justice - que vous avez lancé un processus pour mettre en conformité avec la loi les panneaux dont je viens de vous parler, ainsi que tout autre affichage bilingue qui pourrait se trouver dans la ville de Manosque et qui dépendrait de votre autorité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Régis Ravat,  
Président de l'A.FR.AV**



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)  
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel  
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : [afrav@francophonie-avenir.com](mailto:afrav@francophonie-avenir.com)